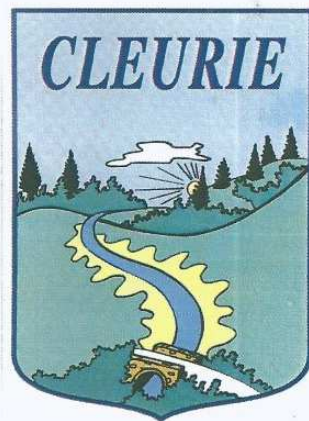




Dessin d'enfant (écureuil)

Sommaire :

Edito	1
Le Mot des adjoints	2
Etat civil	2-3
Conseil Municipal	3-6
Infos diverses	7-10
Les Brèves de la Com com	8



Edito :

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Comme tous les ans, le feuillet d'informations communales de l'été me donne l'occasion de faire le point sur les principaux dossiers en cours.

En premier lieu, je tiens à revenir sur les rythmes scolaires. Monsieur le Président de la République s'était engagé à donner aux Maires la possibilité de revenir sur la semaine de 4 jours. Le décret paru le mercredi 28 juin en précise les modalités. Dans les faits, dans la mesure où le Conseil d'école et le Conseil municipal ont le même avis, le Directeur Académique des services de l'Education Nationale ne peut s'opposer à la demande de dérogation au système actuellement en place.

Le Conseil d'école s'est réuni le 30 juin. Après vote « pour ou contre le retour à la semaine de 4 jours avec les horaires suivants : 8h30 - 11h45 et 13h30 - 16h15 », les enseignants (3 présents sur 5), les délégués des parents d'élèves (1 sur 2) ont voté « contre », seuls les élus et un délégué des parents d'élèves ont voté « pour ».

Dès lors le système sera obligatoirement reconduit pour l'année scolaire 2017/2018 sans pouvoir obtenir de dérogation. L'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires sera quant à elle revue avant la fin de l'année civile.

Dans un autre sujet, les travaux d'isolation et de rénovation de la toiture du Mille Club ont pris du retard suite à la mise en liquidation judiciaire du Maître d'œuvre, les subvention espérées sont accordées, un nouveau Maître d'œuvre est en cours de recrutement pour lancer la consultation des entreprises.

S'agissant de la voirie, les travaux de goudronnage en « Point à Temps » indispensables suite aux dégradations dues aux fortes gelées de l'hiver seront entrepris durant l'été.

Enfin, et dans un tout autre domaine, j'ai le plaisir de porter à votre connaissance la création d'une nouvelle entreprise sous le statut « d'auto-entrepreneur », il s'agit de Fabrice JANNOT, au Pré Vixot entreprise multi-services « JNT Services » disponible pour les petits entretiens maisons et extérieurs. Vous pouvez le contacter au 06.71.35.11.17. Nous lui souhaitons pleine réussite.

Pour terminer, en cette période estivale, je vous souhaite à tous d'excellentes vacances, à Cleurie ou ailleurs.

Avec mes sentiments cordiaux et dévoués,

Patrick LAGARDE
Maire de Cleurie

Le Mot de l'adjoint

LE MILLE CLUB

Bon nombre d'entre vous se questionne sur la rénovation du Mille Club. Qu'en est-il à l'heure actuelle ?

Voici un petit récapitulatif afin de vous exposer les étapes de la réhabilitation de ce collecteur, qui fait partie intégrante de notre paysage depuis 1972.

1- Travaux déjà réalisés :

En décembre 2016, ont été mis en place 2 aérothermes de 12 KW pour pallier au déficit grandissant de la chaudière (date de création du mille club). Un coffret « Compteur EDF » a également été posé (le branchement initial se trouvant en mairie) et un coffret de raccordement en eau potable a été installé par l'équipe technique, ces nouvelles installations donnant toute autonomie au bâtiment.



2- Cette année, la rénovation du toit est la grande priorité :

La maîtrise d'œuvre a été assurée par le cabinet d'architecture VENIN ET SIMON, malheureusement pour la commune ladite société est en liquidation judiciaire. Cela implique une nouvelle étude réalisée par un cabinet concurrent afin de finaliser le dossier. Cet imprévu nous retarde dans la planification et la réalisation des travaux, mais nous gardons espoir.

3- Les murs :

Une fois le toit terminé, les parties verticales suivront.

4- L'accessibilité :

En 2018 sont prévus les aménagements intérieurs, c'est-à-dire la reprise complète de la partie cuisine, bar, WC, et annexe avec la mise en accessibilité Personnes à Mobilité Réduite.

Dans l'attente...

René PERRY

Etat Civil

NAISSANCES

Julian JOLY, né le 05 mars 2017 à Epinal, de Emilie et Pierre JOLY, domiciliés 73 chemin de Lambertfaing.

Juline MOUGEL, née le 21 mai 2017 à Remiremont, de Jean-Baptiste MOUGEL et Sabrina MOREL, domiciliés 4 chemin de la Basse Flaconnière.

Mao BERNARD DESMOUGIN, née le 12 juin 2017 à Remiremont, de Quentin BERNARD et Laura DESMOUGIN, domiciliés 1 ter chemin de Lambertfaing.

Tiago GERMAIN, né le 17 juin 2017 à Remiremont, de Damien GERMAIN et Charlene MORESI, domiciliés 154 route du Pré Galland.

Nous présentons tous nos vœux de bonne santé aux bébés et nos félicitations aux parents.



Etat Civil (suite)

DECES

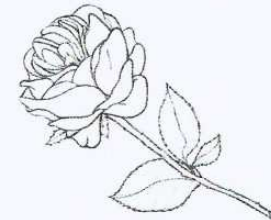
Gérard BOITOUZET, né le 26 août 1937 à Thaon-les-Vosges, décédé le 10 mars 2017 à Cleurie

Nous avons également appris le décès de :

Christian LODWITZ, né le 1er juin 1932 à Cleurie, décédé le 13 février 2017 à Avignon

Denise BERCEAUX épouse GROS, née le 27 août 1953 à Cleurie, décédée le 26 février 2017 à Saint-Dié-des-Vosges

Clotilde VILLEMIN épouse VIRY, née le 06 février 1939 à Cleurie, décédée le 14 mars 2017 à Remiremont



Toutes nos condoléances aux familles.

Réunions du Conseil Municipal - Séance du 30 janvier 2017

Mise à disposition d'Equipements sportifs : convention avec la commune de St-Amé

Suite à la fusion des Communautés de Communes, la salle polyvalente et les terrains de tennis sont revenus de la compétence de la commune de Saint-Amé. Le Conseil Municipal accepte la nouvelle convention de mise à disposition de la salle polyvalente et s'engage à participer aux frais de fonctionnement à hauteur de 12,5%.

PLU Intercommunal : avis sur le transfert automatique de la compétence PLU aux Communautés de Communes

Le Conseil Municipal s'oppose au transfert automatique des compétences du PLU vers la Communauté de communes des Hautes Vosges.

Agenda d'accessibilité programmée : demande de dérogation

La mise en accessibilité des bâtiments Mairie-Ecole et périscolaire posera des difficultés financières à la commune, le coût global estimé se montant à 300 000 € HT. Le Conseil Municipal autorise le Maire à demander une dérogation pour ces deux bâtiments (installation d'ascenseurs pour accès aux étages de la Mairie et à l'étage de la salle du périscolaire).

Rénovation thermique du bâtiment Mille Club : demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local

La demande de subvention en 2016 n'ayant pu être retenue, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer une nouvelle demande pour 2017, pour un montant de 27 125.20 €.

Réunions du Conseil Municipal - Séance du 06 mars 2017

Programme d'actions proposé par l'ONF en forêt communale pour 2017

Le Conseil Municipal accepte le programme proposé par l'ONF pour 2017, à savoir :

- les travaux de maintenance pour un montant estimé HT de 1 810,00 €,
- les travaux d'infrastructure, hormis les travaux connexes d'infrastructures pour entretien des renvois d'eau,
- les travaux sylvicoles, hormis la fourniture, la régénération par plants de sapin et la protection contre le gibier,
- et les travaux touristiques pour un montant estimé de 100,00 € HT.

Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communal dans le Département des Vosges

Le Conseil Municipal accepte les demandes d'adhésion au SMIC des collectivités suivantes : communes de Le Puid, Le Mont, le Syndicat de Gestion du RPI de Biffontaine, le Syndicat Scolaire de La Bourgonce, les Syndicats des Eaux de Landaville et de la région de Bulgnéville.

Indemnités des Elus : actualisation de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

Le Conseil Municipal accepte la modification de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus, qui était de 1015 et qui est de 1022 depuis le 1^{er} janvier 2017.

Réunions du Conseil Municipal - Séance du 6 mars 2017 (suite)

SIVUIS : participation financière de la commune pour 2017

Le Conseil Municipal s'oppose à sa fiscalisation et dit que la participation financière de la commune d'un montant de 2 080,90 € sera prise sur le budget communal 2017.

Délibération sur l'avenir de l'Hôpital de Remiremont

Le Conseil Municipal soutient le projet de délibération présenté par le Président du PETR du Pays de Remiremont relatif à l'avenir de l'Hôpital de Remiremont

Réunions du Conseil Municipal - Séance du 10 avril 2017

Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communal dans le Département des Vosges

Le Conseil Municipal accepte les demandes d'adhésion au SMIC des collectivités suivantes : la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales et le Syndicat des Eaux de Blanchefontaine

Contrat de bail à ferme :

Suite à la liquidation de l'EARL des Coccinelles, un nouveau bail à ferme a été conclu avec le GAEC Xatis Amet pour l'exploitation de parcelles de terre pour une surface de 2 ha 08 a 88 ca.

Achat de parcelles boisées à l'indivision GRANDFERRY aux lieudits « Les Envers » et « Le Pré Toussaint » :

Suite à la visite de ces forêts le 18 mars dernier, le Conseil municipal est favorable à l'acquisition en totalité, soit une superficie totale de 3 ha 66 a 20 ca, des parcelles 114, 115, 117 et 125, appartenant à l'indivision GRANDFERRY pour un montant total de 26 500,00 Euros.

Demande de subvention au Conseil Département des Vosges pour l'achat des parcelles boisées à l'indivision GRANDFERRY au titre du regroupement forestier :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer cette demande.

Adhésion à l'Association pour la Défense, le Maintien et l'Amélioration de la Maternité de Remiremont :

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la Commune à cette association pour un montant annuel de 20 Euros.

Demande de subvention exceptionnelle :

Le Conseil Municipal accepte la demande de subvention de la Directrice de l'Ecole pour l'acquisition de matériel informatique.

Vote de la subvention communale pour le CCAS de Cleurie :

Le Conseil Municipal confirme la subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Cleurie d'un montant de 3 700,00 Euros pour l'année 2017.

Budgets Eau, Forêt, Commune, Lotissement : approbation des Comptes de Gestion 2016

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, sont conformes et n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Budgets Eau, Forêt, Commune, Lotissement : vote des Comptes Administratifs 2016

Le Conseil Municipal approuve les Comptes Administratifs de 2016 établis par le Maire.

	Eau	Forêt	Lotissement	Commune
Recettes de Fonctionnement	61 876,40	146 465,26		358 191,32
Dépenses de fonctionnement	39 942,31	12 662,30		406 942,13
Excédent de l'exercice	21 934,09	133 802,96		-48 750,81
Excédent ou déficit antérieur reporté	9 188,55	- 41 360,79	193 670,85	133 836,11
Excédent global	31 122,64	92 442,17	193 670,85	85 085,30
Recettes d'investissement	52 856,95			55 055,81
Dépenses d'investissement	15 551,84	1 153,95		81 017,76
Excédent ou déficit de l'exercice	37 305,11	-1 153,95		-25 961,95
Excédent ou déficit antérieur reporté	-34 039,88	-27 013,80	-77 963,09	+ 66 108,10
Excédent ou déficit global	3 265,23	-28 167,75	-77 963,09	40 146,15
Restes à réaliser dépenses	6 627,77			39 086,85
Restes à réaliser recettes				3 379,00

Réunions du Conseil Municipal - Séance du 10 avril 2017 (suite)

Affectation des résultats :

Au vu des résultats approuvés par les comptes administratifs et des besoins de financement de la section d'investissement, le Conseil Municipal donne son accord pour affecter les résultats 2016 comme suit :

Budget Eau	Report en fonctionnement au 002	27 760,10 €
	Affectation au 1068	3 362,54 €
Budget Forêt	Report en fonctionnement au 002	64 274,42 €
	Affectation au 1068	28 167,75 €
Budget Commune	Report en fonctionnement au 002	85 085,30 €
	Affectation au 1068	-
Budget Lotissement	Report en fonctionnement au 002	193 670,85 €
	Affectation au 1068	-

Vote des taux d'imposition 2017 :



Le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition 2017 suivants :

Taxes	Taux 2017
Taux de taxe d'habitation	14,48 %
Taux de taxe foncière sur le foncier bâti	2,53 %
Taux de taxe foncière sur le foncier non bâti	3,81 %
Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	14,21 %

Vote des contributions aux organismes de regroupement et aux structures intercommunales pour 2017 :

Le Conseil Municipal donne son accord pour verser les cotisations aux organismes de regroupements suivants en 2017

Organismes	Montant
Association des Maires des Vosges	195,96 €
Association du Massif Vosgien	60,00 €
Agence Technique Départementale (ATD)	427,20 €
Association Nationale des Elus de la montagne (ANEM)	164,21 €
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)	85,00 €
ADEMAT Remiremont	20,00 €
Association des communes forestières (BP forêt – COFOR /PEFC/CVO)	1 500,00 €

Structures intercommunales	Montant
Syndicat Mixte d'Informatisation Communale (SMIC)	390,00 €
Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SMDANC)	70,00 €
Syndicat Intercommunal du Secteur de Le Tholy	9 376,49 €
SIVU d'Incendie et de Secours du secteur de Remiremont (SIVUIS)	2 080,90 €
Biens Indivis de Saint-Amé	3 300,00 €
Bien Indivis de Julienrupt	3 997,22 €
Biens Indivis Le Syndicat/Cleurie pour les Ponts de Cleurie	500,00 €

Vote des Budgets Primitifs : EAU, FORET, COMMUNE et LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal vote les budgets primitifs ainsi présentés pour l'année 2017 :



BP EAU		
Fonctionnement	Dépenses et recettes équilibrées à	76 660,10 €
Investissement	Dépenses et recettes équilibrées à	68 108,97 €
BP FORET		
Fonctionnement	Dépenses et recettes équilibrées à	151 576,42 €
Investissement	Dépenses et recettes équilibrées à	95 617,87 €
BP COMMUNE		
Fonctionnement	Dépenses et recettes équilibrées à	778 607,17 €
Investissement	Dépenses et recettes équilibrées à	434 699,32 €
BP LOTISSEMENT		
Fonctionnement	Dépenses et recettes équilibrées à	516 645,04 €
Investissement	Dépenses et recettes équilibrées à	219 202,08 €

TROC AUX PLANTES ET AUX LIVRES
le samedi 20 mai 2017 à Cleurie, organisé par
les membres du Comité des Fêtes



CEREMONIE DE LA CITOYENNETE le 18 mars 2017



CHASSE A L'ŒUF le samedi 15 avril
2017, dans la cour de l'école avec la partici-
pation d'une trentaine d'élèves, soit la moitié
de l'effectif scolaire.



VIDE GRENIER le 02 avril 2017



REMISE DES DICTIONNAIRES AUX CM2 le 23 juin 2017



UNE ROSE UN ESPOIR, le 29 avril 2017



EXPOSITION SUR LE JOUET
les 04 et 05 mars 2017 au Mille Club





FETE DES MERES, le 27 mai 2017



CEREMONIE DES DEPORTES le 30 avril 2017 à Cleurie



CEREMONIE du 08 mai 2017 à Julienrupt



REPAS des SENIORS Le 23 avril 2017



LE POEME DU FEUILLET

PORTRAIT DE L'AUTRE

L'Autre :

Celui d'en face, ou d'à côté,
Qui parle une autre langue
Qui a une autre couleur,
Et même une autre odeur
Si on cherche bien ...

L'Autre :

Celui qui ne porte pas l'uniforme
Des bien-élevés,
Ni des idées
Des biens pensants,
Qui n'a pas peur d'avouer
Qu'il a peur...

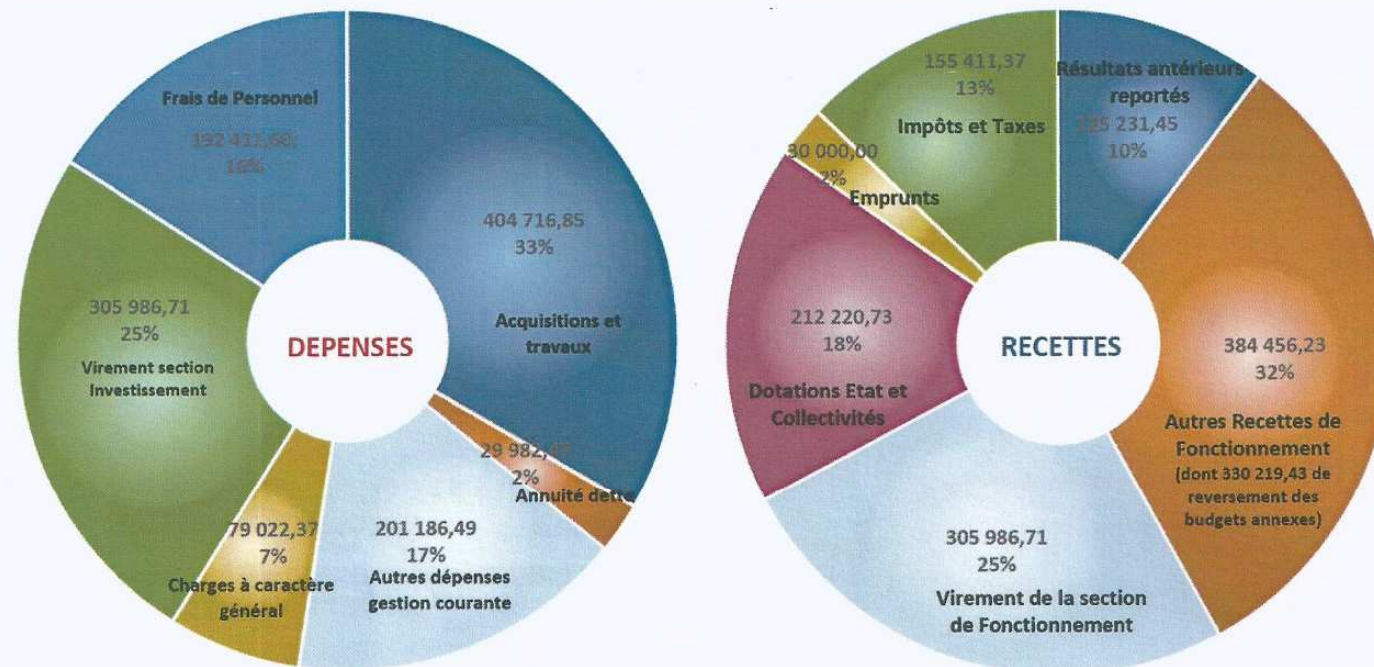
L'Autre :

N'est pas nécessairement menteur, hypocrite,
Vaniteux, égoïste, ambitieux, jaloux, lâche,
Cynique, grossier, sale, cruel...
Puisque pour lui, l'AUTRE
C'est Toi.

Robert GELIS



Réunions du Conseil Municipal - Séance du 10 avril 2017 (suite)



Travaux d'accessibilité des bâtiments communaux : demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

La demande de subvention au titre de la DETR 2016 n'ayant pu aboutir faute de crédits suffisants, le Conseil municipal autorise le Maire à présenter une nouvelle demande de subvention pour ces travaux au titre de la DETR 2017, dont le montant est de 7 380,00 €.

Reversement de l'excédent du Budget annexe Forêt au Budget Principal :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer le reversement de l'excédent constaté en 2016 à la section de Fonctionnement du Budget Forêt, soit 64 274,42 €, au Budget Principal de la Commune.

Réunions du Conseil Municipal - Séance du 29 mai 2017

Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif des Vosges (SDANC) : demande d'adhésion

Le Conseil Municipal accepte la demande d'adhésion de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire audit SDANC.

32ème Rallye des Vallées : demande d'autorisation de passage sur la commune

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au passage du prochain rallye prévu le 27 août 2017.

Budget Principal : vote des subventions aux associations pour 2017

Le Conseil Municipal décide d'inscrire au BP 2017, le montant de 8 000,00 €, dont 2 283,00 € pour les associations locales, le solde n'étant pas encore affecté.

Budget Principal : travaux électriques et isolation des plafonds salles BCD et maternelle : demande de subvention au Conseil Départemental des Vosges au titre des TDIL 2017

Le Conseil Municipal décide de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental des Vosges pour la réalisation des travaux précités, dans le cadre des T.D.I.L., à hauteur de 17% (soit un montant de 1 026,32 €).

Achat de dictionnaires pour les élèves du CM2 quittant l'école de Cleurie

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'achat de 7 dictionnaires de langue française d'un montant total de 138,78 € TTC pour les élèves de CM2 quittant l'école élémentaire.

Recensement de la population 2018 : nomination d'un coordonnateur communal

Le Conseil Municipal autorise le Maire à désigner un coordonnateur chargé de la préparation du prochain recensement qui aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018.

Informations diverses

EXPOSITION A LA MEDIATHEQUE DE VAGNEY



"Du 17 mai au 14 juin, 16 classes du territoire (dont les 3 de Cleurie) ont exposé leurs œuvres sur le thème du "VOYAGE" à la médiathèque intercommunale de Vagny !

Les CP- CE1 ont voyagé tout au long de l'année avec le Petit Prince et ont décidé de le mettre à l'honneur pour cette exposition !

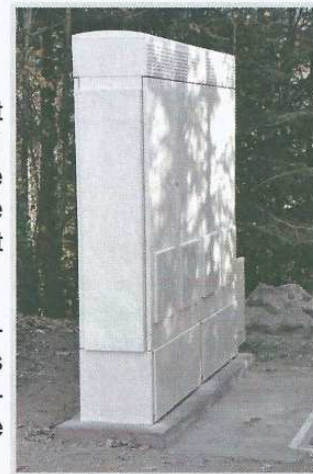
RDV sur l'astéroïde B612..."

Fabienne BLAISON

LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE A CLEURIE

Grâce au financement du Conseil Départemental des Vosges, la technologie VDSL est arrivée à Cleurie début Mai. Si l'ADSL permet des débits compris le plus souvent entre 1 et 15 mégas par seconde, le VDSL propose une évolution de ce système pour atteindre des débits généralement compris entre 1 et 100 mégas. Plus l'éloignement de l'abonné du poste NRA 88109 C 1 (situé au carrefour de la route des Feumeux et de la route de St-Amé) est important, plus le débit faiblit.

Pour tester votre ligne, consultez le site Internet « degrouptest.fr », renseignez votre numéro de téléphone fixe, votre adresse postale, cliquez sur « tester » puis « DégroupTest », vous obtiendrez cette fenêtre de renseignements. Ne pas hésiter à contacter votre Fournisseur d'Accès Internet (Orange, SFR, Bouygues, Free...) en cas de nécessité (problème de box, changement d'abonnement...).



Haut débit par ADSL ou très haut débit par VDSL		testé avec le numéro de téléphone
Effectuer un autre test	Plus de détails	Ajouter aux favoris
Lien vers ce test		
Informations techniques	central téléphonique : CLEURIE MED [Fiche détaillée] longueur de ligne : 230 mètres affaiblissement théorique : 2.369dB état de la ligne : ACTIVE débit maximum estimé ADSL : 19.99 Mbps débit maximum estimé VDSL : 97.34 Mbps	Être informé en cas de changement d'éligibilité à Internet au domicile du Route De Saint Ame 88120 Cleurie 032961

Hubert MELINE

LE FLEURISSEMENT



Le jouet a pris place sur l'ensemble des massifs de la commune. Du tipi aux dés en passant par le jeu de mikado, c'est une invitation au jeu en cette période estivale et période de vacances. Je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe fleurissement, les créateurs de jouets, les peintres, chacun se reconnaîtra dans sa spécialité.

Merci également pour le travail des employés municipaux pour la préparation des massifs et la mise en œuvre de l'écorce.

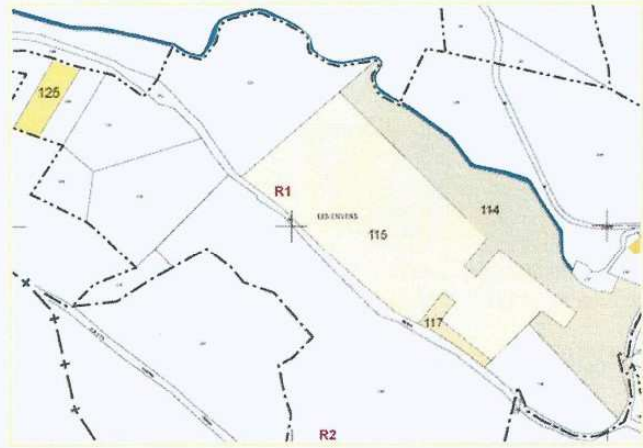
Une note négative dans ce décor floral est de constater le prélèvement de plantes dans les massifs. Embellir, ce n'est pas détruire ce qui est réalisé.

René PERRY

Informations diverses (suite)

VISITE EN FORET

Le 18 mars dernier, la commission « Forêt » s'est réunie au lieudit « Les Envers » afin d'estimer les parcelles de forêt que la commune envisage d'acquérir (numérotées 114, 115, 117 et 125 pour une surface totale de 3 ha 66 ca 20 ca – voir plan ci-dessous).



Le nom du lieudit « envers » (ou ubac) très usité dans les Vosges, désigne le flanc de montagne qui est exposé vers le nord, c'est-à-dire celui qui reçoit le moins de soleil, contrairement à l'adret (ou « le droit » dans les Vosges) qui bénéficie d'un ensoleillement maximum.

En 1820, sur le cadastre Napoléon, deux maisons étaient construites au lieudit « les Envers », voir image ci-dessous.

Toutes deux sont en ruines actuellement, mais au recensement de 1911, 2 familles de carrier (4 personnes au total) habitaient l'immeuble signalé en R1 et une personne seule exerçant également la profession de carrier était domiciliée dans l'autre maison (R2).



Hubert MELINE

ASSOCIATION DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

L'association nous informe de son activité 2016

Gestion piscicole de la rivière et des ruisseaux:

Depuis 1987, la Cleurie est exclusivement repeuplée avec des truites de souche sauvage issues de notre éclosierie.

En 2016, l'association comptait 52 adhérents majeurs, 6 mineurs (12-18 ans), 3 femmes et 16 découvertes.

Vidange du canal de Julienrupt :

En octobre 2016, nous avons procédé à la vidange du canal de Julienrupt en présence du propriétaire Mr D. Géhin. Le Comité ainsi que des pêcheurs bénévoles ont récupéré des truites en grand nombre ainsi qu'une vingtaine de beaux ombres, 2 carpillons et une truite mâle exceptionnelle. Nous avons prélevé pour l'éclosierie une centaine de truites pour la reproduction. Les autres ont été remises à la rivière.

Travaux sur la rivière et les étangs :

La société de pêche a remis en état une rigole frayère située sur la commune de La Forge. Ce ruisseau d'une longueur de 1 200 mètres a été nettoyé par l'association Jeunesse et Culture. La prise d'eau a été effectuée par une entreprise extérieure. Cette rigole nous permettra d'avoir des reproductions naturelles car les truites de la rivière en prendront possession.



Ensemble, préservons la truite fario sauvage

Informations diverses (suite)



Point sur le règlement :

Nous avons constaté ainsi que les pêcheurs habituels sur les étangs, que certains pêcheurs ne respectaient pas les règlements spécifiques aux étangs.

Les jours d'ouverture seront réduits afin que les abus disparaissent.



Nous modifions le règlement de l'étang de Noirupt, à savoir une ouverture complète (toute la semaine) à partir du 1er juillet jusqu'à la fermeture générale. Ceci permettra aux touristes de pouvoir pêcher normalement.

Ecloserie :

Nous avons effectué les premières fécondations, 3000 œufs environ sont en bacs.

Le comité est toujours à la disposition des écoles pour leur faire connaître notre savoir-faire sur la fécondation. Ce processus a lieu en Novembre et au printemps pour la remise à l'eau des alevins.

Siège social : 18 bis route de Cleurie 88530 LA FORGE - mail : fario3@orange.fr

IMPORTANT ! **INFORMATION TRANSPORTS SCOLAIRES**

CARTE DE TRANSPORTS SCOLAIRES
INSCRIPTION EN LIGNE!
DU 1^{er} JUIN AU 23 AOÛT
simplicim-lorraine.eu/88

!! Inscription hors délai
Après le 23 août, les inscriptions seront pénalisées financièrement
L'accès au transport se fera sous condition (voir règlement des transports scolaires)

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

NOUVELLES FORMALITES POUR LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Depuis le 28 mars, les administrés doivent déposer leur demande de carte d'identité dans les mairies dotées d'un système de recueil d'empreinte biométrique, comme pour les passeports.



Dorénavant, vous avez la possibilité, via le site de l'Agence Nationale des Titres sécurisés, de saisir votre pré-demande de CNI ou de passeport en ligne. Vous devez pour cela créer votre compte et activer le lien que vous recevrez par email en choisissant un mot de passe.

Ensuite vous pourrez à partir de votre espace personnel, effectuer vos démarches en ligne. Un numéro d'enregistrement est généré et permet la récupération des informations par la mairie qui reçoit votre demande de CNI.

Cette application vous permettra de suivre toutes les étapes de fabrication et de mise à disposition de votre pièce d'identité.

Informations diverses (suite)



Se soigner sans polluer !

Un territoire pilote et une démarche unique en France

Votre médecin ou votre pharmacien vous a prescrit un médicament, il est d'abord utile pour vous soigner, mais il agit aussi dans notre environnement, nos cours d'eau...

ASOQS
Association des
Associations de
Omnipraticiens de
Sous

**Pays de
Remiremont
et de ses
vallées**

Alors, ensemble, soyons responsables !

Le projet Ecoprescription : une première en France !

Les effets du médicament sur le milieu naturel sont de mieux en mieux connus : mauvaise dégradation entraînant une persistance nocive et toxique pour les êtres vivants, accumulation dans certains organismes (végétaux, animaux...).

Basée à Gérardmer, l'association de médecins lorrains pour l'optimisation de la qualité des soins (ASOQS) mène ainsi, en partenariat notamment avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, la Région Grand-Est, le Département des Vosges, le programme européen LEADER, une ambitieuse opération de sensibilisation et d'analyse de l'impact des médicaments sur l'environnement et la qualité des eaux.

Le Pays de Remiremont et de ses vallées, territoire pilote

A la source de la Moselle, le Pays constitue le cadre idéal de cette démarche unique en France afin de mesurer les effets d'une mobilisation conjointe des professionnels, des élus et des citoyens.

L'association a informé les professionnels de santé. A vous maintenant de vous engager !

Mon rôle est essentiel



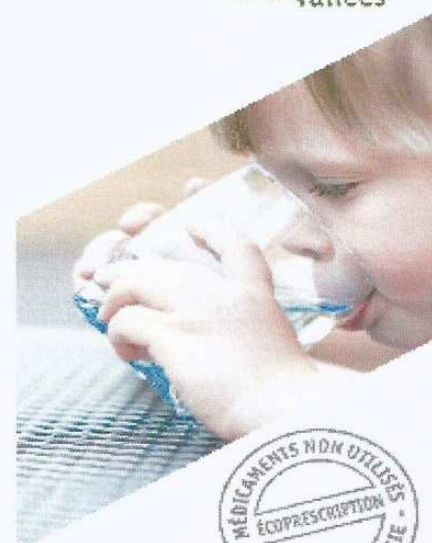
J'invite mon médecin ou mon pharmacien à me prescrire le médicament qui, à efficacité égale, aura le moins d'effet nocif sur l'environnement.



Dans le cas où mon médecin me prescrit des médicaments, j'accepte qu'il ajuste la quantité à ce dont j'ai effectivement besoin.



Je veille à rapporter mes médicaments non utilisés à mon pharmacien, qui se chargera ensuite de leur élimination dans un circuit spécialisé. Je ne les jette ni aux ordures ménagères, ni dans l'évier ou les toilettes.



En faisant chacun un peu, en en parlant autour de nous, agissons ensemble pour nous soigner sans polluer !

**ECO
PRESCRIPTION**

DATE A RETENIR

→ 27 août 2017 : Rallye ASA des Vallées



LES BUREAUX DE LA MAIRIE

seront fermés pour congés du samedi 15 juillet au lundi 31 juillet 2017. Permanences du Maire et des Adjointes le mercredi de 17h à 19h et le samedi de 9h à 11h